

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

( / I S A S :

DECRET N° 79/025 du 22/01/79  
/MTJ.SGFPT.DFP/21021/15  
portant intégration et nomination de Madame  
MANA née LASSY Pauline Dorothee dans les ca-  
dres de la catégorie A, hiérarchie I des Doua-  
nes.--

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

---oOo---

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 71-248 du 26.7.1971 modifiant le tableau hié-  
rarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des Douanes et les  
règles de recrutement dans lesdits cadres;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-  
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-  
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-  
classements;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-  
tre du Plan;  
(/u le décret n° 78-685 du 18.11.1978 portant nomination des  
membres du Conseil des ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u le dossier de candidature constitué par l'administration

D.B.

D.C.F.

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 71-248 du 26.7.1971 susvisé, Madame MANA née LASSY Pauline Dorothee, née le 27.6.1950 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures obtenu à l'Ecole Nationale des Douanes de Neuilly (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes et nommée au grade d'Inspecteur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre des Finances.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 JANVIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la Justice,

André M O U E L E.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MF 1
- SGF 2
- D. DES DOUANES 2
- DOSSIER 3
- INTERESSEE 1
- SGCM/BC 2

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.